XXVIII ème Congrès National du SNETAP

17 au 20 Mai 2017

MODALITES DE PARTICIPATION AU CONGRES

Paris, le 20 février 2016

Secteur Vie Syndicale

Bulletin Spécial N° 2

Sommaire

- **Rapports d'activité – à l'heure du vote**
- **Inscription au 28ème Congrès National – modalités**
- **Élections au moment du congrès :**
  - **– Secteurs non candidatés**
  - **– Commission de contrôle**
  - **– Commission de conciliation**
- **Annexes « spéciales congrès »**

Le XXVIII ème Congrès ordinaire du SNETAP-FSU
se tiendra du 17 au 20 mai 2017 à Laval (Mayenne)

EDITO

snetap FSU.

Aux syndiqué-e-s du SNETAP-FSU,

Vous tenez entre vos mains notre 2ème « bulletin spécial congrès national »... Au programme plusieurs informations importantes, et en particulier les modalités de vote du rapport d'activité de notre organisation et les modalités d'inscription à notre congrès national de mai prochain. Rien de moins.

En effet,une année de congrès national constitue assurément pour un syndicat un temps fort de sa vie démocratique, avec d'abord la consultation des adhérent-e-s appelé-e-s à se prononcer en votant sur le rapport d'activité de ces 3 dernières années (date butoir arrêtée : le 21 avril – cachet de la poste faisant foi), puis avec les débats à venir en mars-avril dans les sections locales (avec mandatement de vos délégués aux congrès), ensuite dans le cadre des congrès régionaux préparatoires (avec l'élaboration de propositions sous la forme de motions) et enfin à travers la participation d'un certain nombre d'adhérents mandatés au congrès national lui-même.

Rappelons que le congrès est le lieu où, à la fois on fait le bilan de notre activité et le constat des résultats des luttes que nous avons conduites, mais aussi et surtout où l'on construit les mandats qui détermineront les lignes d'actions de notre organisation pour les 3 années à venir. C'est aussi un moment convivial pendant lequel les adhérent-e-s se rencontrent et échangent.

Sa réussite repose sur une bonne préparation impliquant l'engagement, le militantisme de chacun et en particulier des sections, locales et régionales. Comptant sur l'implication de chacun...

Alors merci de voter en nombre sur le rapport d'activité de notre syndicat et de vous inscrire dans les débats à venir de nos congrès en région, avant de se retrouver en mai sur Laval !

Le Secrétariat Général
SNETAP-FSU

Votes sur le rapport d'activité

Dans le cadre de la préparation de notre prochain congrès national (du 17 au 20 mai 2017 à Laval) et conformément à nos statuts, l'ensemble des adhérent-e-s du SNETAP est appelé à se prononcer sur le rapport d'activité du Bureau National.

Les rapports figurent dans le bulletin spécial joint au bulletin n° 387 de notre revue *l'Enseignement Agricole*

Date limite d'envoi des votes : 21 avril 2017
cachet de la poste

Matériel de vote, à remettre à chaque adhérent-e :

- enveloppe vierge anonyme,
- enveloppe pré-imprimée à compléter et signée par le votant,
- bulletin de vote (à multiplier)

Matériel pour le-la secrétaire de section :

- un bordereau alphabétique des adhérent-e-s,
- une enveloppe retour

Modalités de vote :

Dans les sections :

Le-la secrétaire de section remet à chaque adhérent-e le matériel de vote.

L'adhérent-e glisse son bulletin de vote, après l'avoir rempli, dans l'enveloppe vierge et insère cette première enveloppe dans l'enveloppe pré-imprimée qu'il-elle renseigne (Nom-Prénom, Région, Département, Établissement), signe et remet au-à la secrétaire de section.

Le-la secrétaire recueille les votes et complète le bordereau, le signe et fait signer par deux syndiqué-e-s de la section.

Adhérents retraité-e-s et adhérent-e-s isolé-e-s :

Pour les syndiqué-e-s retraité-e-s, ou isolé-e-s, le matériel est adressé individuellement par voie postale. Il en est de même pour ceux-celles qui ne seront pas en mesure de voter dans leur section, pour raison de déplacement ou autre, et qui en feront la demande.

Les votes sont à adresser à : **COMMISSION DE CONTRÔLE**
SNETAP – FSU - 251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Remarque : Au cas où un-e adhérent-e rencontrerait des difficultés pour se procurer le matériel de vote, l'utilisation d'enveloppes ordinaires est acceptée, à condition

- que l'enveloppe n°1 ne comporte aucun signe distinctif
- que l'enveloppe n°2 comporte toutes les indications mentionnées ci-dessus et soit signée,

le bulletin de vote est téléchargeable sur le site du Snetap-fsu.

Dépouillement :

Conformément aux statuts, c'est la Commission de Contrôle qui procédera au dépouillement **(aucun dépouillement dans les sections)**.

(1) Les secrétaires régionaux-ales et départementaux-ales sont chargé-e-s de veiller à ce que le vote soit organisé dans chaque section.

(2) Les secrétaires de section sont chargé-e-s de l'exécution des consignes de vote.

NB. La Commission de contrôle sera obligée de considérer **comme nul :**

- Tout bulletin qui ne sera pas inséré dans la double enveloppe : enveloppe **anonyme** et **enveloppe renseignée et signée,**
- Tout bulletin qui ne sera pas correctement rempli ou qui comporterait un signe distinctif.

Modalités de participation au congrès

1. Qui participe au Congrès?
A quel titre?
Articles 18 des statuts et 10 du règlement intérieur

1 – les **DELEGUE-E-S DES SECTIONS locales** (article 10-1 RI)

1) 2 délégué-e-s jusqu'à 40 adhérent-e-s, plus un-e délégué-e par tranche de 20, sur la base du nombre d'adhérent-e-s à jour de leur cotisation au moment de l'inscription, élu-e-s en réunion des syndiquée-s de la section ***(procès verbal d'élection à établir – annexe 2)***
2) Des suppléant-e-s sont à élire également et qui siégeront en cas d'empêchement des titulaires

Inscription par le-la secrétaire de section

2 – les **membres du C.S.N**. (Conseil Syndical National – article 12 RI) **titulaires et adjoint-es**

- Secrétaires régionaux (dont 4 au titre des DOM), régulièrement élu-e-s, suivant un rythme propre à chaque région, lors d'un congrès régional
- Secrétaires de catégories
- Secrétaires de secteurs
- Secrétaire Généraux
- Trésoriers nationaux

Inscription individuelle

3 – les **secrétaires départementaux** ou leurs suppléant-e-s (article 8 des statuts)
(procès-verbal d'élection à produire) Inscription individuelle

4 – les délégué-e-s des **RETRAITE-E-S** (article 10-6 RI)

Un-e délégué-e par tranche de 5 retraité-e-s syndiqué-e-s de la région, élu-e-s lors des congrès régionaux préparatoires parmi les retraité-e-s de la région présent-e-s
(procès-verbal d'élection à produire – annexe 3) **Inscription par le secrétaire régional**

5 – les membres de la **commission de CONTROLE** (article 31 statuts)

Au nombre de 5, élu-e-s pour 3 ans par le Congrès National parmi les délégué-e-s présent-e-s (en dehors des membres du CSN). Ils/elles entrent en fonction après le Congrès et sont rééligibles

Inscription individuelle

6 – les membres de la **commission de CONCILIATION** (article 33 des statuts)

Les 6 membres titulaires et 2 suppléant-e-s

a. 3 titulaires et 1 suppléant-e élu-e-s par le CSN en son sein (pris en compte ès qualité dans les 78 membres précités du CSN)
b. 3 titulaires et 1 suppléant-e, délégué-e-s au Congrès élu-e-s par lui, hors membres du CSN

Inscription individuelle

7 – les **AUDITEURS/TRICES** (article 10-3 RI) – ne participent pas aux votes

1) Les **élu-e-s paritaires** - ou leurs suppléant-e-s, si ils/elles ne sont pas délégué-e-s - avec prise en charge par la trésorerie nationale
2) Les candidat-e-s à un poste de secrétaire ou secrétaire adjoint-e de secteur. Ils/Elles sont pris-es en charge par la trésorerie nationale
3) Tout-e adhérent-e, sans prise en charge par la trésorerie nationale, dans la limite des capacités d'accueil (hébergement- repas...) Inscription individuelle

2. Comment s'inscrire ?

Les inscriptions des congressistes se font par et selon les indications de la fiche 1 ci-dessus.

Toutes et Tous les congressistes doivent envoyer leur bulletin d'inscription (annexe 4)

SNETAP-FSU - Congrès Laval
251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

ou, scannés, par mail à congres.laval@snetap-fsu.fr
avant le 21 avril 2017

Les délégué-e-s mandaté-e-s par les sections, le département, la région ne pourront siéger valablement que sur production des procès-verbaux d'élection, **signés** :
- **PV d'élection des délégué-e-s de section,** annexe 2, à faire parvenir par **le-la secrétaire de section**
- **PV d'élection des retraité-e-s**, annexe 3, à faire parvenir par **le-la secrétaire régional-e,** après avoir effectué l'inscription à :

SNETAP-FSU - Congrès Laval
251, rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15

ou, scannés, par mail à congres.laval@snetap-fsu.fr
avant le 21 avril 2017
(pour les retraité-e-s dès réunion du congrès régional)

Nous demandons aux camarades de tenir absolument ce délai afin de ne pas compliquer l'organisation matérielle du Congrès. La prise en compte des inscriptions des auditeurs se fera dans la limite des capacités d'accueil et dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

3. Tout-e participant-e, en activité, doit demander une autorisation d'absence

Chaque participant-e au Congrès devra effectuer sa propre demande d'autorisation d'absence auprès de son chef d'établissement, supérieur hiérarchique, au moins 48 heures avant la date du Congrès, selon le modèle ci-joint (ASA + convocation) **- *Annexe 1.*** Pour faciliter les absences, il est souhaitable d'anticiper le plus possible sur le délai de 48 heures.

4. Hébergement, repas

Sur un domaine aéré, l'**hébergement** des congressistes se fera au Lycée en chambres modernes, spacieuses (de 1 à 4 lits) et conviviales. Bloc sanitaire à chaque étage.
Apporter un duvet, *et un oreiller - utile de prévoir aussi le pyjama, éventuellement les boules quies.*

Les repas seront assurés par le Lycée du mercredi midi au samedi midi (panier repas)
les repas du mercredi midi, du jeudi soir (soirée libre) et du samedi midi ne pourront être servis que sur réservation préalable lors de l'inscription au congrès.

Si pour une raison particulière un collègue a besoin d'avoir une chambre individuelle, de même si des régimes spéciaux sont à prévoir, les camarades concernés sont invités à le signaler directement à la permanence.

5. Transports, remboursement des frais

A deux kilomètres du Centre de Laval sur la D771, le Lycée bénéficie de la proximité de l'autoroute A86. La gare de Laval est à 2.5 km.

Mercredi matin, à l'arrivée du train de 9 h 48 en provenance de Paris,
Les congressistes seront accueilli-e-s à la gare où des navettes de bus sont prévues.
Il en sera de même le samedi pour les départs au train à destination de Paris.

Pour les autres arrivées et départs en train une ligne de bus de ville « TUL » dessert le lycée et permet de se déplacer du Centre ville ou de la gare vers l'établissement – passage toutes les 30 minutes.

Toute initiative en vue de réduire les frais de déplacements est encouragée (notamment le covoiturage, les transports en commun...).

Remboursement transports en commun (train, bus...) : remboursement sur la base d'un billet de train tarif SNCF 2ème classe, sur présentation des justificatifs (billet, facture de location si regroupement des syndiqué-e-s…).
Le transport en avion ne pourra être remboursé qu'après un accord préalable obligatoire de la trésorerie nationale.

Remboursement voiture :

1 passager (le chauffeur) = 0,20 € du Km	2 passagers (le chauffeur+1) = 0,25 € du Km
3 passagers (le chauffeur+2) = 0,28 € du Km	4 passagers (le chauffeur+3) = 0,30 € du Km

Prise en charge des repas **:** seuls les repas servis au lycée sont pris en charge par la trésorerie nationale. Les autres repas sont à la charge des congressistes, voire des trésoreries de section locale ou régionale.

Des **états de frais** seront distribués aux délégué-e-s régionaux pendant le congrès. Ils devront être remis pour le jeudi 18 à midi à la commission de contrôle, avec leurs justificatifs, pour vérification et préparation des **chèques de remboursement qui seront remis le samedi matin aux délégué-e-s régionaux.**

Elections pendant le congrès

commission de contrôle, commisson de conciliation

les candidat-e-s seront invité-e-s à présenter leur candidature pendant le congrès.

secrétariats des secteurs

Appel à candidature initial effectué – cf. bulletin spécial congrès n°1

La commission de contrôle est composée de 5 membres titulaires et 2 adjoints-es **élu-e-s par le congrès national parmi les délégué-e-s présent-e-s en dehors du conseil syndical national,** ils-elles ne peuvent pas être membres du conseil syndical national.
Ces membres entrent en fonction après le congrès, ils sont élus pour 3 ans et sont rééligibles
La commission est chargée du dépouillement des différents votes nationaux, de vérifier les actes administratifs du syndicat, la régularité des élections, la validité des mandats.

La commission de conciliation est composée de 6 membres titulaires et de 2 suppléant-e-s :
➔ 3 membres titulaires et un-e membre suppléant-e élu-e-s par le conseil syndical national en son sein
➔ 3 membres titulaires et un-e suppléant-e, **délégué-e-s au congrès élu-e-s individuellement par lui**.
Ces candidatures sont exclusives de toutes candidatures au conseil syndical national. Ces membres sont élus pour 3 ans.
La commission de conciliation est chargée de veiller au respect des statuts. Tout adhérent-e peut saisir la commission qui mène, sur décision du conseil syndical national ou du congrès, une mission d'enquête et de conciliation dont elle rend compte devant le conseil syndical national ou exceptionnellement devant le congrès.

Secrétariats des secteurs :			
COLLÈGE N°	SECTEURS	Postes à pourvoir	
		Titulaire	Suppléant-e
1	COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE	EBERSVEILLER Patricia	
2	COORDINATION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTE AU TRAVAIL	BRAULT Laurence OUJJANI Abdelillah	VERSPUECH Marc
3	COORDINATION DES C A P, AFFAIRES INDIVIDUELLES, RELATIONS AVEC L'AVOCAT	MATTIE Clémentine	HADER Sarah
4	APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	DAUTRAIX Laurence	AUBLANC Patrice
5	PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES, RECHERCHE, FORMATION DES MAÎTRES.		
6	COORDINATION DE LA COMMUNICATION	GAILLARD Francis	VINET Anne-Caroline
7	EMPLOIS PRECAIRES	LE BOITEUX Jean-Marie	MAURAND Marie-Christelle
8	SYNDICALISME ET FORMATION SYNDICALE	PITT Joël	THORAVAL Laurent
9	VIE FEDERALE	PIGOIS Gérard	

A l'ouverture du Congrès, un appel à candidature sera effectué pour les sièges vacants suivant :

- collège 1 : 1 suppléant-e
- collège 5 : 1 titulaire et 1 suppléant-e
- collège 9 : 1 suppléant-e

Suite au premier appel à candidature, il y a concurrence pour le siège de titulaire dans le collège 2 «**COORDINATION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTE AU TRAVAIL ».**

ANNEXE 1 - Autorisation Spéciale D'absence

(Application de article 13 du décret n° 82-447 du 28.05.82, sur instruction du gouvernement Fiche 7 SG/SRH/SDDPRS/2015-1060 du 09.12.2015 et du décret n°85-397 du 03.04.85)

SYNDICAT DEMANDEUR : SNETAP - F.S.U.

M., Mme .....

en fonction à :

.....

est autorisé-e à participer du **17 au 20 mai 2017** durant 4 journées, délais de route non compris, au Congrès National du SNETAP-FSU qui se tiendra au :

LEGTA de Laval
321 route de Saint-Nazaire
53013 LAVAL

Dans le cadre des 20 jours par an accordés pour les congrès syndicaux départementaux, régionaux, nationaux, fédéraux ou confédéraux.

A.....le.....2017

Signature du Responsable de l'organisation syndicale

Frédéric CHASSAGNETTE
Secrétaire Général Adjoint

Signature du Chef de Service

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

SECRETARIAT GENERAL

Date
23 février 2017
Référence
17-20 05 17 FC/CJ
Dossier suivi par
F.Chassagnette / Ch. Jeanblanc
Objet
Convocation Congrès National SNETAP-FSU

Aux adhérent-e-s du SNETAP-FSU

CONVOCATION

Cher-e camarade,

Tu es invité-e à participer au Congrès National de notre organisation qui se tiendra :

du Mercredi 17 au samedi 20 mai 2017 (12h)

sur l'EPLEFPA de LAVAL
321 Route de Saint-Nazaire, 53000 Laval

Cette lettre tient lieu de convocation.

Ta présence est indispensable.

Bien syndicalement,

Frédéric CHASSAGNETTE
Secrétaire Général Adjoint

ANNEXE 2 – Procès-verbal d'élection des délégué-e-s de section au Congrès

A envoyer avant le 21 avril 2017 (délai impératif) :
SNETAP-FSU
Congrès de Laval
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

Ce procès verbal servira à la Commission de Contrôle pour valider votre participation au Congrès.

REGION : .....N° département : .....

ETABLISSEMENT : .....

Date de la réunion d'élection : .....

Effectif de la section : .....Nombre de votant-e-s :.....

Noms des délégué-e-s élu-e-s (avec nombre de voix)

TITULAIRES Nom, prénom	Nombre de voix	**SUPPLEANT-E-S** Nom, prénom	Nombre de voix

Le/La Secrétaire de la Section :

NOM – Prénom : .....

Signature :

Deux syndiqué-e-s :

NOM - Prénom : .....

Signature :

NOM – Prénom : ……..

Signature :

ANNEXE 3 – Procès verval d'élection des délégué-e-s retraité-e-s au congrès

A envoyer à
SNETAP-FSU – Congrès de Laval
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

REGION : .....

Date de la réunion d'élection (Congrès régional) : .....

Effectif des retraité-e-s de la région :. ..... Nombre de délégué-e-s (1/5) :.....

Nombre de retraité-e-s présent-e-s au congrès : .....

Noms des délégué-e-s élus (avec nombre de voix)

TITULAIRES Nom, prénom	Nombre de voix	**SUPPLEANT-E-S** Nom, prénom	Nombre de voix

Le/La Secrétaire Régional-e :

NOM - Prénom: .....

Signature :

Deux syndiqué-e-s:

NOM - Prénom: .....

Signature :

NOM – Prénom : .....

SIGNATURE :

ANNEXE 4 – Bulletin d'inscription

Au préalable prendre connaissance des précisions contenues
dans le bulletin spécial n° 2 Congrès

A envoyer à
SNETAP-FSU – Congrès de Laval
251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15

Nom - Prénom :.....
Numéro de téléphone :.....
Corps : .....
REGION : .....Numéro de département :.....
Nom du-de la secrétaire de section locale
(si congressiste mandaté-e-s par la section) :.....
Téléphone du/de la secrétaire de section :.....
Établissement / section :.....

Participation au titre de :
cocher – une seule case

		Délégué-e section titulaire
		Délégué-e section suppléant-e
		Membre CSN titulaire
		Membre CSN adjoint-e
		Secrétaire départemental-e
		Délégué-e des retraité-e-s
		Membre commissions contrôle/ conciliation
		Auditeur-trice
		Invité-e

Jour d'arrivée :.....Moyen de **transport :** .....

Prendra la **navette bus** mercredi au train de : - **10h00** gare de Laval (oui – non) :.....
- **13h00** gare de Laval (oui – non) :.....

Souhaite un **hébergement** (oui – non) : .....Sexe (pour hébergement) : (F – H) : .....

Inscription aux repas (servis uniquement sur réservation) :
cocher

		Mercredi midi -servi jusqu'à 13h15
		Jeudi soir (soirée libre)
		Samedi midi – panier froid

DATE : ***SIGNATURE :***